



RÉSUMÉ DES MODALITÉS CONTRACTUELLES en date JUILLET 2020  
pour  
**LE D<sup>R</sup> JOHN A. FENTON**  
**MÉDECIN-CHEF**

Élément du régime de rémunération global	Description	Coût pour HSN (Annuel)
Salaire de base	Fondé sur 22,5 heures par semaine	225 000 \$
Rémunération au rendement	Jusqu'à 10 % du salaire de base calculé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement prédéterminés par le conseil	0 \$ - 22 500 \$
Durée du mandat	36 mois – du 1 juillet 2020 au 30 juin 2023	
Activités professionnelles	Participation aux conférences et adhésions professionnelles selon les responsabilités liées au poste	Sous réserve de l'approbation du président du conseil d'administration d'HSN
Vacances / congés payés	Admissible à des jours d'absence payés sur une base annuelle. Les jours non utilisés ne seront pas reportés à l'année suivante et seront perdus sans compensation additionnelle ou indemnité accumulée.	5 semaines + jours fériés rémunérés (employés non syndiqués)
Assurance-maladie complémentaire	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %	3 550 \$
Soins dentaires	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %	1 281 \$
Hospitalisation dans une chambre à deux lits	Tous les employés ont droit à une indemnité versée par l'hôpital	95 \$
Compte de gestion des dépenses santé	Indemnité fournie pour le remboursement des dépenses liées aux soins de santé et aux soins dentaires non couverts par le régime d'avantages sociaux	1 150 \$
Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)	Les cotisations d'HSN sont calculées en fonction du HOOPP Calcul des cotisations : 6,9 % de la rémunération jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles (MGA) (58 700 \$) + 9,2 % en sus du MGA Coût pour l'employé = 19 350 \$	24 381 \$
Cessation d'emploi	L'indemnité de départ est calculée en fonction des exigences législatives prévues par la <i>Loi de 2000 sur les normes d'emploi</i> de l'Ontario.	Le contrat prend fin le 30 juin 2023

Sauf indication contraire, le résumé ci-dessus est passé en revue chaque année et ajusté au besoin au début de l'exercice financier pour tenir compte des modifications aux modalités contractuelles et/ou aux primes. Les mises à jour sont affichées au plus tard le 15 juin de chaque année.